

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 24 avril 2019, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Liguori HINSE
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents : David BEAUCHESNE
Geneviève HAMELIN
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a été dûment expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-35

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mars 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-36

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 27 mars 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Dossiers soumis au conseil d'administration

6.1 Acquisition de terrains – Parc-O-Bus Bastien

CONSIDÉRANT que dans son programme des immobilisations 10 ans 2018-2027, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de pôles, de Parc-O-Bus et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 30 janvier 2013, par sa résolution n° 13-10, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 293 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2017, par sa résolution n° 17-02, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 338 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

Résolution 19-37

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu :

- *d'autoriser l'acquisition de gré à gré des lots 1 108 443, 1 108 444, 1 108 446, 1 108 447, 1 108 448 et 1 108 449 du cadastre du Québec, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir la construction et l'opération d'un Parc-O-Bus pour desservir la clientèle du RTC;*
- *d'autoriser une dépense maximale de 1 888 900 \$, plus les taxes applicables pour le lot 1 108 446, pour l'acquisition de gré à gré des lots ci-dessus mentionnés;*
- *d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, tout document nécessaire pour donner plein effet à ladite acquisition.*

Adoptée à l'unanimité

6.2 Modification des parcours 11-25-125-44-55-107-77-277-377-577 - arrondissements La Cité-Limoilou, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Beauport et La Haute-Saint-Charles

CONSIDÉRANT que le RTC désire optimiser ses services de transport en commun dans l'agglomération de Québec et que, pour ce faire, le RTC doit procéder à la modification de certains parcours pour améliorer les opérations ainsi que le service aux clients;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 19-38

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- *de modifier les parcours 11-25-125-44-55-107-77-277-377-577 dans les arrondissements La Cité-Limoilou, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, La Haute-Saint-Charles et Beauport, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2019-010 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 17 août 2019;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;*

la modification étant réalisée à coût nul.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Autorisation de dépenses – services professionnels

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 19-39

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre du contrat pour la mise en place de stratégies publicitaires intervenu avec Cossette communications inc., d'une somme n'excédant pas 300 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Amendement de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2019

CONSIDÉRANT que le 28 novembre 2018, par sa résolution n° 18-105, le conseil d'administration du RTC autorisait la conclusion et la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2019, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que cette convention-cadre régit l'attribution, le mandat, les rôles et les responsabilités des sociétés de transport participantes, soit à titre de société mandataire ou à titre de société mandante, et que l'Annexe 1, jointe à cette convention, définit les contrats devant être attribués, les rôles de chacune des sociétés ainsi que les montants maximums autorisés par chacune des sociétés de transport pour chaque contrat attribué;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'amendement de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2019 afin d'y inclure un mandat pour un appel d'offres ayant pour objet l'achat regroupé pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus urbains;

Résolution 19-40

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'autoriser l'amendement de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2019 afin d'y ajouter un mandat, dont le RTC est la société mandataire, pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus urbains, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2019-007 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Emprunt obligataire

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 645 000 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2019

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 645 000 \$ qui sera réalisée le 8 mai 2019, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
216	2 135 400 \$
224	912 900 \$
247	248 800 \$
263	381 700 \$
274	168 200 \$
293	1 521 500 \$
301	103 000 \$
301	116 000 \$
301	555 000 \$
313	3 560 500 \$
317	533 000 \$
327	464 000 \$
339	756 000 \$
339	189 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 301, 313, 317, 327 et 339, le RTC souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Résolution 19-41

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation ; à cet effet, le conseil autorise le président et le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 00101
5800, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2K7
8. QUE les obligations soient signées par le président et le trésorier ou la trésorière adjointe. Le RTC, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéros 301, 313, 317, 327 et 339 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	24 avril 2019	Nombre de soumissions :	7
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 mai 2019
Montant :	11 645 000 \$		

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 216, 224, 247, 263, 274, 293, 301, 313, 317, 327 et 339, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que le RTC a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 mai 2019, au montant de 11 645 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept soumissions conformes.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 633 000 \$	1.95000 %	2020
1 675 000 \$	2.00000 %	2021
1 719 000 \$	2.00000 %	2022
1 764 000 \$	2.10000 %	2023
4 854 000 \$	2.15000 %	2024

Prix : 99.08600

Coût réel : 2.37307 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

1 633 000 \$	1.90000 %	2020
1 675 000 \$	1.95000 %	2021
1 719 000 \$	2.00000 %	2022
1 764 000 \$	2.10000 %	2023
4 854 000 \$	2.20000 %	2024

Prix : 99.12000

Coût réel : 2.38586 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 633 000 \$	1.90000 %	2020
1 675 000 \$	1.95000 %	2021
1 719 000 \$	2.00000 %	2022
1 764 000 \$	2.05000 %	2023
4 854 000 \$	2.15000 %	2024

Prix : 98.98350

Coût réel : 2.38887 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 633 000 \$	1.95000 %	2020
1 675 000 \$	1.95000 %	2021
1 719 000 \$	2.05000 %	2022
1 764 000 \$	2.10000 %	2023
4 854 000 \$	2.15000 %	2024

Prix : 99.03800

Coût réel : 2.38957 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 633 000 \$	1.95000 %	2020
1 675 000 \$	2.00000 %	2021
1 719 000 \$	2.00000 %	2022
1 764 000 \$	2.10000 %	2023
4 854 000 \$	2.15000 %	2024

Prix : 99.00860

Coût réel : 2.39618 %

6 - SCOTIA CAPITAUX INC.

1 633 000 \$	1.95000 %	2020
1 675 000 \$	2.00000 %	2021
1 719 000 \$	2.05000 %	2022
1 764 000 \$	2.10000 %	2023
4 854 000 \$	2.20000 %	2024

Prix : 99.09340

Coût réel : 2.40635 %

7 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

1 633 000 \$	2.00000 %	2020
1 675 000 \$	2.05000 %	2021
1 719 000 \$	2.10000 %	2022
1 764 000 \$	2.15000 %	2023
4 854 000 \$	2.25000 %	2024

Prix : 99.18580

Coût réel : 2.42904 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Résolution 19-42

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 645 000 \$ du RTC soit adjugée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président et le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

7. Divers

7.1 Déplacements d'employés à l'extérieur du Canada

Monsieur le président annonce la participation du directeur des technologies et des projets au Living Lab – Electric Bus, les 6 et 7 juin 2019, à Amsterdam aux Pays-Bas, et au Global Public Summit, de l'Union internationale des transports publics (UITP), du 9 au 12 juin 2019, à Stockholm en Suède.

Il annonce également la participation, dans le cadre d'une mission organisée par l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), du directeur général et de la directrice des services administratifs au Global Public Summit, de l'Union internationale des transports publics (UITP), du 9 au 12 juin 2019.

8. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 52.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale